

La dette : un pont entre passé et avenir

Déclaration du groupe de la CFDT

La CFDT n'était pas tout à fait persuadée que la question de la dette devait être abordée aussi globalement par le Conseil, qui plus est dans une période aussi propice aux outrances. La dette n'est pas en elle-même un sujet, elle n'est que la conséquence de déséquilibres budgétaires dont les causes sont multiples et de nature différente selon les catégories d'administrations publiques. Traiter de la dette, c'est en définitive traiter de ses causes, des politiques publiques mais aussi du comportement des acteurs privés, dont on a un peu tendance ces derniers temps à oublier qu'ils sont les premiers responsables du surcroît de dette enregistré en France et dans la plupart des pays depuis 2008. Traiter de la dette, c'est traiter des choix politiques effectués ou devant lesquels on s'est dérobé, à commencer par une meilleure régulation de la finance mondiale. Vaste sujet...

Après plusieurs mois de débats en section, la CFDT est au moins sûre d'une chose : des sujets aussi complexes ne peuvent être traités sans prendre le temps d'une appropriation collective de toutes leurs dimensions par les membres de la section. Et nous sommes convaincus que, au moins autant que les auditions, c'est le temps d'élaboration et de discussion d'un rapport qui permet de dépasser les postures et les idées reçues en établissant un constat rigoureux et incontestable de la situation. Ce n'est que sur la base d'analyses approfondies et pédagogiques, débarrassées de clivages stériles, que peuvent se construire des avis courts et percutants, utiles au gouvernement, et plus largement au débat public, tels que le souhaite le Bureau.

Un rapport aurait notamment permis de développer et préciser quelles sont les différentes facettes de la dette publique pour, peut-être, proposer dans l'avis des remèdes adaptés à chacune d'entre elles. La dette des collectivités territoriales n'est pas de même nature que celle de l'État. Celle de l'assurance vieillesse n'a rien à voir avec celle de l'assurance maladie. Dans le secteur de la santé par exemple, la réorganisation du système de soins et la formation du prix du médicament sont autant de moyens de résorber les déficits et d'enrayer la progression de la dette de l'assurance maladie.

Malgré cette réserve sur nos modalités de travail, la CFDT a pleinement contribué à l'élaboration de cet avis et se retrouve globalement en phase avec ses préconisations, plus particulièrement sur trois points.

Il est inutile de s'étendre sur le premier. Les faits ? récessions, envolées du chômage, montée des extrémismes - sont en train d'apporter la démonstration un peu partout en Europe que cette stratégie humiliante pour les peuples d'une austérité sans cesse accrue est non seulement inefficace d'un point de vue économique pour les pays concernés comme pour l'Europe, mais également dévastatrice sur le plan social et dangereuse sur le plan politique.

Le second est le corollaire du premier : il faut substituer à cette orientation de courte vue libérale et démotivante pour les populations une ambition fédératrice des énergies. La gestion des transitions économiques et sociales vers un mode de développement durable en impose les objectifs ; l'Europe doit en fournir le cadre. L'Union s'est construite sur la certitude que, dans une économie mondialisée, chaque pays qui la compose ne pouvait pas affronter seul les défis à venir. Il est plus que temps de traduire cette réalité dans les faits. Pour la CFDT, il ne s'agit pas seulement de mutualiser une partie de la dette ou d'émettre des euro-obligations mais bien de donner à l'Union européenne la capacité d'investir massivement dans les infrastructures, les énergies nouvelles, la recherche, l'innovation, la formation... Alors que chaque pays s'est efforcé depuis des années de limiter sa contribution au budget européen, il faut au contraire renforcer considérablement ses moyens tout en réformant en profondeur les institutions afin d'asseoir pleinement la légitimité des décisions prises auprès des populations.

Troisième point, la question des dépenses fiscales. L'avis préconise de systématiser la procédure d'évaluation des effets de ces niches. La CFDT y souscrit pleinement. Mais nous pouvons être plus volontaires encore. Nous estimons que le CESE et ses formations de travail, aidés d'experts, par exemple de la Cour des comptes, sont sans doute les mieux placés, de par leur composition, pour mesurer l'efficacité de ces dépenses fiscales selon une triple approche économique, sociale et environnementale. La CFDT souhaite que cette proposition soit instruite et examinée par le bureau.

La CFDT a voté l'avis.